

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2019

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN

Absent excusé : Gilles GANTELME

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2019

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Le Maire rappelle au conseil municipal que le transfert de la compétence eau et assainissement à l'échelle de l'intercommunalité s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe).

Au sein de la communauté de communes Alpes d'Azur, la minorité ne s'est pas exprimée et le transfert de la compétence Eau et assainissement est ainsi entériné depuis le 1^{er} juillet 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement sera transférée de la commune vers la Communauté de communes Alpes d'Azur. La compétence communautaire sera exercée par le SMIAGE (Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin) via une Régie créée spécialement : la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM).

Jusqu'à présent la compétence eau et assainissement est gérée par la commune à travers un budget annexe « eau et assainissement ».

Le Maire expose qu'il convient de prévoir les conséquences comptables et financières de ce transfert au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Réaliser les opérations de clôture du budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2019 ;
- Effectuer l'intégration au budget principal de la commune des éléments des comptes de bilan arrêtés au 31 décembre 2019 pour les services d'eau et d'assainissement, dont l'actif, le passif et la trésorerie ;
- Autoriser le principe du transfert des excédents de la commune d'Entraunes pour les services d'eau et d'assainissement à la Communauté de Communes Alpes d'Azur, avant transfert de ces excédents par la CC Alpes d'Azur au SMIAGE Maralpin et sa Régie des Eaux Azur Mercantour.

Le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui d'un vote de principe. Ces opérations feront l'objet de délibérations en 2020 après le vote du compte administratif 2019.

Adopté à l'unanimité

3 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE (COS) DE LA REGIE DES EAUX AZUR DU MERCANTOUR (REAAM)

Le Maire expose que les statuts de la Régie des Eaux Azur Mercantour » (REAM) prévoit la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS).

Le Maire propose sa candidature aux fonctions de représentant au sein du Comité d'Orientation stratégique (COS) de la Régie.

Adopté à l'unanimité

4 – DEMANDE DE SUBVENTION PIDA – SAISON 2019-2020

La commune d'Entraunes a signé le 17 décembre 2002 avec le département des Alpes-Maritimes la convention relative à la mise en œuvre du P.I.D.A. pour la protection de la RD 2202 contre les avalanches entre Entraunes et Estenc. La commune a reconduit le marché à bons de commandes pour la saison 2019-2020 à l'entreprise COZZI pour un montant prévisionnel maximum de 91 300 € HT. Conformément à l'article 4 de la convention du 17/12/2002, le Maire propose de solliciter le département pour le remboursement du montant TTC du coût total de la mise en œuvre du PIDA pour la saison 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

5- VIABILITE HIVERNALE

Suite à la consultation des entreprises pour la viabilité hivernale (saison 2019-2020) et analyse des offres, les deux lots (déneigement Entraunes et déneigement Estenc) ont été attribués à l'entreprise DEGIOANNI Gaëtan.

6 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux d'aménagement de voirie de l'entrée du village : le recalibrage de la chaussée et l'aménagement de trottoirs le long de la RD 2202 seront réalisés au printemps 2020 par le département.
- Suite au glissement de terrain sur la route départementale entre le village et le Villars, des travaux d'urgence de confortement de la RD 2202 ont permis la réouverture de la voie.
- Local du four
La subvention pour l'aménagement du local attenant au four communal a été obtenue (FRAT 2019) pour un montant 11 833 €. La consultation des entreprises pour réaliser les travaux sera lancée en début d'année 2020.
- Candélabres Saint Sébastien
Les travaux de pose de candélabres le long de la voie St-Sébastien sont en cours et seront finalisés en début d'année 2020 selon les conditions météorologiques.
- Assainissement Saint Sébastien
La réfection du réseau d'assainissement est programmée dès que les conditions météorologiques le permettent. L'entreprise COZZI est en charge de ces travaux.
- Accès La Madeleine
Une barrière de fermeture de l'accès à la voie communale de la Madeleine sera posée afin de sécuriser et de contrôler les accès à la STEP et au site de la Madeleine (demande de devis en cours).
- Sécurisation Voie du Cros
Les travaux seront prochainement réalisés par l'entreprise COZZI dans le cadre d'un financement amendes de police 2019 (longrine béton et glissières bois-métal).
- Projet de microcentrale
Suite à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives, la société Quadran a déposé le permis de construire pour la construction du local de la microcentrale.

La séance est levée à 19h30.